



## Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 10 novembre 2014

### **Augmentation du cautionnement communal d'un montant de CHF 5.0 millions en faveur du Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM), permettant la construction d'un nouveau Centre sportif à Malley**

Les Municipalités des trois communes fondatrices (Lausanne, Prilly et Renens), le Canton et 23 Municipalités de Lausanne Région ont décidé de participer au projet de construction d'un nouveau Centre sportif à Malley, comprenant pour l'élément aquatique : une piscine de 50 m, une piscine de 25 m et une fosse de plonge, et pour l'élément glace : une patinoire principale, modulable en salle de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 10'000 spectateurs, une patinoire couverte d'entraînement et une patinoire de plein air. Le tennis de table et l'escrime seront rapatriés dans le nouveau complexe.

Le financement de cet investissement, estimé à 208.0 millions, sera assuré par des subventions, dont notamment celle du Canton pour CHF 30.0 millions en faveur de la patinoire, des recettes de "naming" et le solde, soit env. CHF 158.0 millions par emprunt bancaire.

Les trois Municipalités des communes fondatrices ont convenu que Lausanne assume seule le cautionnement relatif à la piscine et au tennis de table. Le reste du programme (patinoire et escrime) sera cautionné de la manière suivante :

- Montant du cautionnement par la Commune de Renens CHF 5.0 millions
- Montant du cautionnement par la Commune de Prilly CHF 5.0 millions
- Le solde sera cautionné par la Commune de Lausanne

Ce nouveau cautionnement s'ajoutera à celui déjà octroyé au CIGM. Ainsi, le cautionnement octroyé au CIGM par la Commune de Renens passera de CHF 5.0 millions à CHF 10.0 millions.

Ce projet ambitieux porté par le Canton, les Municipalités des communes de la région lausannoise est une réelle opportunité sur les plans sportif et culturel pour toute la région et pour notre ville en particulier. Cet effort commun à tous les niveaux rend possible un projet de qualité et d'envergure.

Au vu des avantages escomptés pour l'ensemble de la population de l'agglomération en général, l'engagement financier sous forme de cautionnement est nécessaire et proportionné. Un préavis ultérieur, destiné à l'ensemble des communes de l'agglomération lausannoise, précisera les conditions de participation de chacune au déficit d'exploitation des nouvelles installations.

#### **Renseignements :**

**Marianne Huguenin**, Syndique - 079 424 38 42

**Jean-François Clément**, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77

**Olivier Golaz**, Conseiller municipal, Direction Sécurité Publique et représentant de Renens au Conseil d'administration du CIGM - 079 398 76 77